



2, avenue du Professeur Alexandre Minkowski
CS 20118
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
Tel : 02 47 37 66 76

Chambray-lès-Tours, le 11 septembre 2020

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les adhérents de l'APST37 sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte** qui aura lieu le :

Mercredi 30 septembre 2020 à 14 h 00

Au siège de l'Association APST37, 3^{ème} étage, Espace Rouge
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS - Parking et Immeuble : #3702

Sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications des statuts
- Pouvoirs à conférer

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Lecture du rapport moral du Président
- Après lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 2019 ainsi que le rapport sur les comptes annuels 2019 du Commissaire aux Comptes, approbation des comptes 2019
- Affectation du résultat
- Conventions des articles L 612-5 du Code du Commerce et L 4622-15 du Code du Travail et décisions à cet égard
- Ratification de la désignation des membres employeurs au Conseil d'Administration
- Réélection de l'ensemble des Administrateurs membres employeurs pour un mandat de 4 ans
- Ratification de la désignation des membres représentants des employeurs à la Commission de Contrôle désignés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2019
- Désignation de membres représentants des employeurs à la Commission de Contrôle

Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport médical du Médecin Coordonnateur associé au bilan des équipes IPRP

Les adhérents qui souhaiteraient voir ajouter des points à l'ordre du jour voudront bien les adresser au Conseil d'Administration au Siège Social avant le 23 septembre 2020.

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont tenus à la disposition des adhérents au Siège Social durant les quinze jours précédant l'Assemblée Générale, et sont également disponibles dans l'espace « portail adhérents » rubrique documentation, accompagnés de l'ensemble des documents nécessaires à leur information.

Les adhérents sont invités à nous indiquer s'ils assisteront à cette réunion, et à nous retourner en cas d'absence un pouvoir, au moyen du formulaire ci-joint.

Conformément à l'article 10 de nos statuts, nous vous rappelons que les pouvoirs doivent être adressés au siège de l'Association cinq jours avant la réunion de l'assemblée, soit le 24 septembre au plus tard.

A toute fin utile, nous vous adressons en pièce jointe la liste de nos Administrateurs employeurs.

Pour votre sécurité, les mesures sanitaires et de distanciation seront en place.

Le Président
Didier DESASSIS